

**DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE**  
**COMMUNE DE MEILHARDS**

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE MEILHARDS**  
**SÉANCE DU 24 MAI 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois de mai, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 14 mai 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 12 + 3 pouvoirs

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire,

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Véronique Pasquereau, Anne Ropert, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Guillaume Commagnac (pouvoir à Jean-Pierre Chaunu),

Eric Van Tilbeurgh (pouvoir à Marc Millon),

Brigitte Lebriez (pouvoir à Michelle Jenty)

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- Validation du PV de la séance du CM du 11 avril 2024 ;
- Programme de voirie 2024 – MO Amon ;
- Éclairage public étang de La Besse – plan de financement ;
- Vente de l'école du Breuil ;
- Affaires et questions diverses.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Éclairage public du bourg – plan de financement ;
- Convention annuelle de la commune avec La Fondation 30 Millions d'Amis ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces ajouts.

*Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 11 avril 2024.*

**1 / Programme de voirie 2024**

Monsieur le Maire cite les routes concernées et retenues :

- Le village du Breuil
- une partie du village du Chatenet,
- une partie de la route de la Croisille sur Briance (sortie bourg),
- les chemins de Las Bordas et du Mazaud (points à temps)
- la route de La Besse (partie bourg),

pour un devis estimatif de 67 671 € HT, avec une proposition de maîtrise d'œuvre par le bureau Amon de 3 383,55 € HT (à hauteur de 5%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce programme.

## 2 / Eclairage public étang de La Besse – plan de financement

Monsieur le Maire indique que le devis de SOCAMA respecte ce qui avait déjà été dit, à savoir : 26 000 € HT + 1 768 € HT de maîtrise d'œuvre, pour l'éclairage de l'étang (11 points lumineux), auquel s'ajoutent deux points repris dans le bourg.

Concernant le financement, 50 % des travaux seront pris en charge par la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), pour 13 884 € HT.

Les travaux seront réalisés cet été avec pour la commune, un paiement en 2025 (d'où la non parution de ces travaux dans le budget 2024).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce plan de financement.

## 3 / Participation de la commune à l'éclairage public en leds

Monsieur le Maire fait part du devis pour le passage à la technologie LED de 58 luminaires situés dans le bourg de Meilhards pour un montant de 32 100 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- 15,11 % d'aide du Département (4 850,31 € HT)
- 8 % de provision C.E.E (certificat d'économie d'énergie) (2568 418 € HT)
- 65 % de participation de la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (16 043,10 € HT)

soit un reste à charge pour la commune de 8 638,59 € HT, payé en une unique fois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce plan de financement.

## 4/ Vente école du Breuil

Monsieur le Maire informe de la vente de l'école du Breuil à deux nouveaux acquéreurs pour un montant de 60 000 € net vendeur. La précédente délibération prise par le conseil municipal est obsolète. Il faut donc délibérer à nouveau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour cette vente.

## 5 / Renouvellement convention avec La Fondation 30 Millions d'Amis

Monsieur le Maire indique que cette convention passée avec La Fondation 30 Millions d'Amis aide grandement l'association « Nos amis Pet Rescue » basée sur notre commune, dédiée aux chats errants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement de cette convention.

## *Questions et informations diverses :*

### \* Guinguette étang

Les plans ont été adressés au service Urbanisme, attente du retour du S.D.I.S. Le marché d'appel d'offres sera lancé après la réception du permis de construire. Le début des travaux est prévu après l'été 2024.

**\* Passerelle glissante après la pluie**

Cette problématique ressort dans les commentaires des « aventuriers » de Terra Aventura et des familles de l'étang de La Besse.

Des réflexions vont s'engager afin de trouver une solution.

**\* Transfert de compétences eau et assainissement**

Monsieur le Maire appelle que ce sujet relève d'une obligation légale au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et que nous ne pourrions y déroger.

Afin d'expliquer au mieux ce sujet sensible, Monsieur le Maire fait référence à un document très bien fait, réalisé par la Communauté de Communes du Pays d'Uzerche (cf. ci-joint).

**\* Fête annuelle**

Elle aura lieu sur le site du plan d'eau de la Besse le samedi 17 août avec les animations identiques aux années précédentes. Un inter-villages entre Eyburie et Meilhards s'ajoute au programme de la journée.

**\* Prochain conseil municipal en juillet prochain.**

**\* Rappel :** Elections Européennes le dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00

**\* Remerciements**

- de Monsieur Robert Frachet suite au décès de son épouse.

Monsieur le Maire se félicite du succès de la cinquantième foire du 1<sup>er</sup> mai qui malgré la pluie a attiré beaucoup de monde et 70 beaux agneaux ; il remercie le Conseil Municipal, les associations, les marchands, les éleveurs, le jury, les élus, l'animation et les visiteurs qui perpétuent cette belle tradition.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.*

Le Maire de Meilhards

Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance

Dominique Wangermée

[Voir ce mail dans votre navigateur.](#)



## Pays d'Uzerche : le transfert de compétence « eau et assainissement » dans les tuyaux

La communauté de communes du Pays d'Uzerche, réunie en conseil le 14 mai à Masseret, s'est plongée dans les eaux mouvementées du transfert obligatoire des compétences « eau potable et assainissement collectif », programmé pour le 1er janvier 2026. Le secrétaire général de la Préfecture, Jean-Luc Tarrega, présent pour l'occasion, a rappelé la nécessité de cette transition, au regard des enjeux cruciaux de partage des ressources notamment.

Présidant cette assemblée, Catherine Chambras a rappelé que le Pays d'Uzerche avait déjà entamé un travail commun dès 2020 en coordonnant la réalisation d'un schéma directeur d'eau potable sur la quasi-totalité de son territoire. Ce document constitue un état des lieux précis sur lequel peuvent s'appuyer les bureaux d'études COGITE et ALTEREO qui se sont vu confier la mission d'élaboration du schéma de transfert des compétences, analysant les considérations techniques, financières et humaines de cette nécessaire transition. Catherine Chambras reconnaît par ailleurs que *« les modes de gestion actuels varient d'une commune à l'autre, et le but de ce schéma de transfert est de faire en sorte de pouvoir répondre aux exigences législatives tout en conservant une qualité de service et un prix raisonnable pour les usagers. »*

Aujourd'hui, au sein du Pays d'Uzerche, plusieurs communes gèrent encore elles-mêmes l'approvisionnement, la distribution de l'eau et l'assainissement collectif. Or, comme l'a rappelé Jean-Luc Tarrega, les communes encore en régie municipale, devront inéluctablement passer le flambeau à la communauté de communes du Pays d'Uzerche, ou à un syndicat intercommunal de gestion des eaux au plus tard le 1er janvier 2026, par obligation légale.

Un changement majeur qui suscite des réticences chez certains élus qui redoutent une

éventuelle flambée des tarifs au mètre cube. Mais au-delà de ces craintes, le secrétaire général a martelé les vertus de la loi NOTRe promulguée en 2015, visant à sécuriser l'approvisionnement en eau, à mieux gérer les crises et à harmoniser les tarifs pour les usagers. Conscient des méandres tumultueux de la loi, il a néanmoins rappelé l'urgence d'agir avec clairvoyance dès à présent afin d'éviter les écueils qui pourraient survenir à l'approche de la date fatidique.

La communauté de communes du Pays d'Uzerche poursuit son action, en élaborant son schéma de transfert de compétence avec un objectif clair : garantir une gestion pérenne et efficiente des ressources en eau, tout en veillant à préserver au mieux une équité tarifaire pour l'ensemble des habitants du territoire. Une équation complexe à résoudre, qui nécessite un savant dosage d'expertise technique, de concertation et de prise de décision éclairée, tout en prenant en compte les spécificités de chaque commune.

La poursuite de l'élaboration de ce schéma passera par la tenue d'un débat, rendu obligatoire, au sein de la communauté de communes afin que les scénarii définitifs de gestion soient retenus courant 2025, pour une mise en œuvre obligatoire au plus tard au 1er janvier 2026.